



numéro

CM\_240326\_06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	23
présents	19
exprimés	19
vote	
pour	19
contre	0
abstention	0

Présents :

Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES,  
M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,

Procuration :

Absent :

Brigitte CASADO-JAILLET, Stéphanie GAUTIER, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

**Objet :** Vote du budget principal primitif de l'année 2024

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* »,

**VU** la délibération n°CM\_20240326\_02 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget principal.

**CONSIDÉRANT** que la maquette budgétaire correspondante a été mise à disposition des élus au préalable de la séance à la Mairie de Lodève ainsi que de manière dématérialisée avec la convocation.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Section de FONCTIONNEMENT			Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses			Dépenses		
Chapitre	Nature	Prévision BP	Chapitre	Nature	Prévision BP
011	Ch. à caractère générale	993 500,00	001	Solde Exe Invest reporté	0,00
012	Ch. de personnel	1 625 500,00	16	Emprunts et dettes	186 491,63
65	Autres ch. gest. Courante	277 982,18	20	Immob. incorporelles	110 000,00
66	Ch. Financières	90 502,36	204	Subv. équipements	0,00
67	Ch. Spécifiques	10 000,00	21	Immob. Corporelles	1 604 429,14
68	Dotations provisions	500,00	041	Opé. Patrimoniales	2 016,00
023	Vir section Investissement	240 000,00			
042	Opé. ordre transf. sect.	5 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>3 242 984,54</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 902 936,77</b>
Recettes			Recettes		
Chapitre	Nature	Prévision BP	Chapitre	Nature	Prévision BP
013	Atténuations charges	60 000,00	1	Solde Exe Invest reporté	7 994,67
70	Produits serv. domaines	145 100,00	10	Dotations fonds divers	598 756,70
73	Impôts taxes	1 719 200,00	13	Subv. Investissement	859 169,40
74	Dotations participations	767 500,00	021	Vir section Fonctionnement	240 000,00
75	Autres produits	50 000,00	024	Produits de cessions	190 000,00
77	Produits Spécifiques	5 000,00	040	Opé. ordre transf. sect.	5 000,00
R002	Report résultat Fct	496 184,54	041	Opé. Patrimoniales	2 016,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 242 984,54</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 902 936,77</b>

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1** : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, un montant de **496 184,54 euros**,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, un montant de **380 000,00 euros**,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1.

- **ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3** : DIT que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240326-2024-DELIB-25-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2024